

**2^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024
A 20 H 30**

**Matière de l'acte : MARCHES PUBLICS
Sous-matière de l'acte : 1.4 Autres contrats**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation
le 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi trente mai à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL,
Maire.

Étaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON
Pascale, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND
Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFFIER-ARDENT
Catherine, BERTRAND Michèle.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Excusé LAVASTRE Norbert procuration PLUTINO
Antoine, Excusé ARNAUD Jérôme procuration NADAL Laurent.

Mme BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil
municipal.

**Objet : Contrat de restauration scolaire en liaison froide préparation-fourniture
et livraison**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat de restauration scolaire
en liaison froide préparation- fourniture et livraison arrive à échéance le 31 août 2024
et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Monsieur le Maire propose de le renouveler auprès de l'entreprise déjà en charge de
cette mission. En effet, cette entreprise a fait preuve durant ces dernières années d'une
grande efficacité et d'un tarif convenable.

Monsieur le Maire explique que suite à une très forte inflation des cours des matières
premières alimentaires, non alimentaires, et de l'énergie. Une augmentation des tarifs
sera proposée pour la rentrée 2024/2025.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de prendre connaissance de la proposition du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 adressée par l'entreprise TERRES DE CUISINE à AVIGNON (84000) dont le total prévisionnel est inférieur à 40 000 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la proposition du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 de l'entreprise TERRES DE CUISINE à AVIGNON (84000) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

**Le Maire,
Laurent NADAL**



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 030-213000763-20240530-D2024_028-DE